



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret



Les candidat-e-s se présentant aux épreuves anticipées de français du baccalauréat sont de plus en plus nombreux-ses du fait de la poussée démographique que l'on constate en lycée depuis plusieurs années.

Cela a pour conséquence de rendre de plus en plus difficiles les conditions de travail des examinateurs et examinatrices, notamment à cause d'un nombre trop élevé de candidat-e-s.

Suite aux mobilisations des collègues, soutenus par les organisations syndicales de l'académie d'Orléans -Tours, le rectorat, conscient d'un problème, a déjà dû revoir ses prévisions et garantir la même charge de travail que pour la session 2016.

Ces propositions sont insuffisantes car ce sont bien les conditions de travail connues lors de la session dernière qui provoquent aujourd'hui le mécontentement.

Les professeur-e-s de l'académie se sont réuni-e-s en assemblées générales départementales et en intersyndicale pour faire entendre leurs revendications.

Ils-elles restent attaché-e-s à la forme d'examen actuelle du baccalauréat et sont soucieux/ses d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Afin d'améliorer les conditions de travail des examinateurs et examinatrices et les conditions de passage des candidat-es, les professeur-e-s de Lettres formulent les demandes suivantes :

- Fixer le nombre de copies et de candidats à l'oral à 50 par examinateur/trice. avec un maximum de 11 copies/candidats par jour
- Réduire les déplacements des examinateurs/trices en tenant compte, le cas échéant, de leur résidence personnelle,
- Dispenser les professeur-e-s de Lettres de toutes les surveillances des épreuves écrites du baccalauréat,
- Mettre à disposition des correcteurs/trices les copies le plus rapidement possible.

Nom	Prénom	Qualité	Établissement	Signature

À renvoyer à SNES Orléans-Tours, 9 rue du Faubourg St-Jean, 45000 ORLÉANS